Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8770457
Centre d'intérêt: 130

Québec (Province) Conseil des universités.

Le formation courte dans les universités : avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. -- [Sainte-Foy : Le Conseil], 1986.
69 p. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 85.21)

Code: 2301-0031. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-16423-7

Descripteur(s): Programme d'enseignement * Certificat * Baccalauréat * Qualité de l'éducation * Financement * Education des adultes * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Formation courte * Programme court

L'avis tente d'abord de résumer le phénomène des programmes courts dans les universités québécoises et de le situer dans les grandes tendances nord-américaines. Il examine, ensuite, la place que ce type de programme occupe au sein des activités universitaires, les problèmes qui lui sont reliés et la qualité générale de la formation offerte dans ce cadre. Après s'être penché sur les modèles de réponse aux préoccupations des adultes, il traite de la question du niveau des enseignements et du financement des activités et termine par une série de recommandations destinées à consolider ou améliorer la situation.

Type de document: m

EDUQ 8770457

Québec

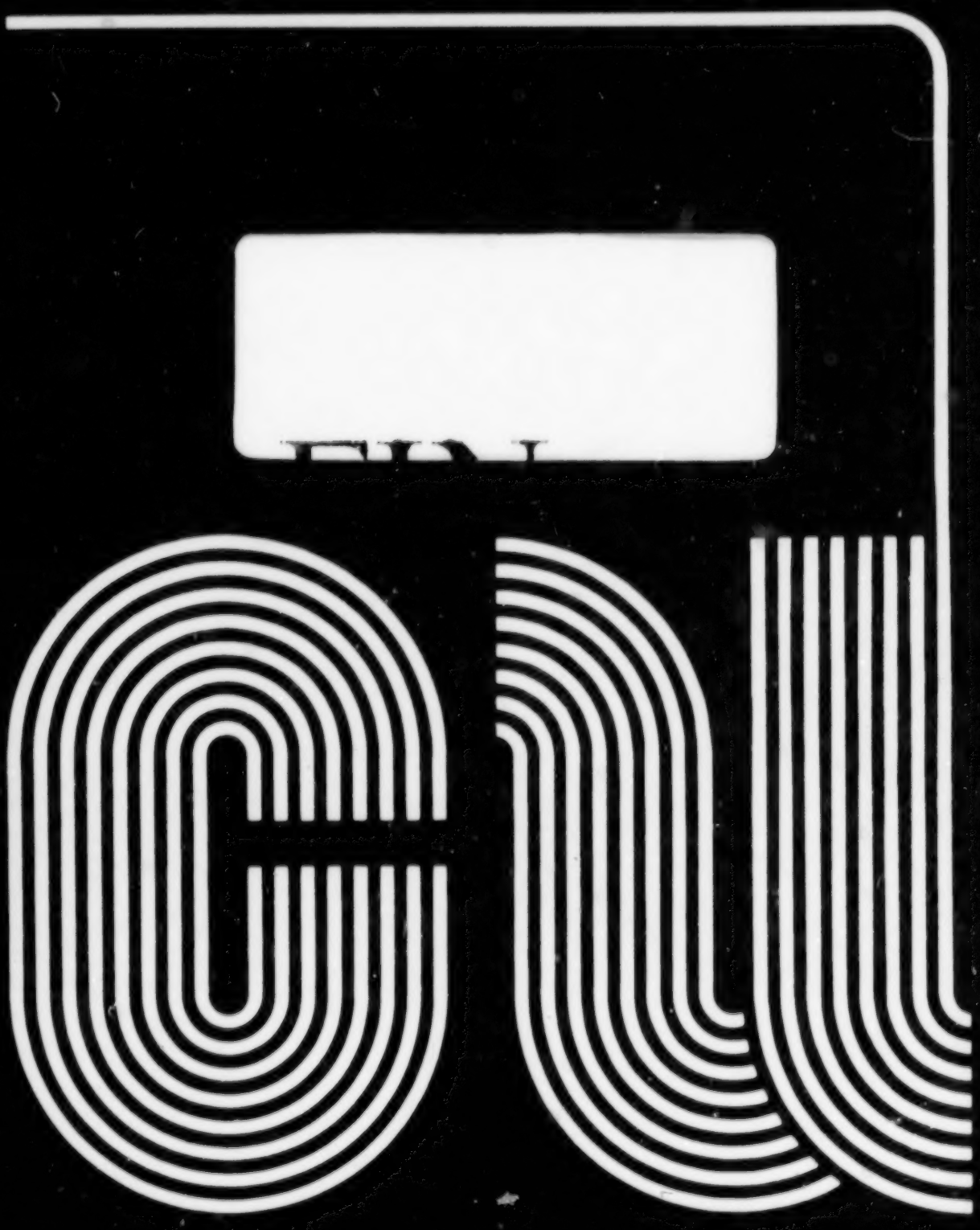

EDUQ 8770457

LA FORMATION COURTE DANS LES UNIVERSITÉS

Avis du Conseil des universités au ministre
de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code: 2301-0031

Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: deuxième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 85.21
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-16423-7

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. LES PROGRAMMES COURTS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES 3

2. LA SITUATION AILLEURS EN AMÉRIQUE DU NORD 8

3. LA PLACE DES PROGRAMMES COURTS 12

4. LES PROGRAMMES COURTS DANS LA PRATIQUE UNIVERSITAIRE 15

   4.1 Formation initiale versus formation courte 15

   4.2 Baccalauréat par cumul de certificats 16

   4.3 Présence d'étudiants jeunes 18

5. LA QUALITÉ DES PROGRAMMES DE FORMATION COURTE 21

   5.1 Définition et objectifs 21

   5.2 Homogénéité des groupes d'étudiants 23

   5.3 Accès aux ressources de l'université 24

   5.4 Encadrement des étudiants 25

   5.5 Évaluation des programmes courts 26

6. L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS L'UNIVERSITÉ 27

7. LE NIVEAU DES CERTIFICATS 32

8. LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES COURTS 33

9. RECOMMANDATIONS 36

10. CONCLUSION 44

ANNEXE 1: Liste des organismes qui ont transmis les commentaires sur le rapport sur la formation courte 47

Liste des organismes qui ont été entendus par les membres du Conseil des universités sur le rapport sur la formation courte 49

ANNEXE 2: Liste des programmes courts et statistiques de fréquentation (Automne 1985) 50

0. INTRODUCTION

Il y a quelque temps, à la demande du ministre de l'Enseignement supérieur d'alors, le Conseil des universités entreprenait une étude visant à faire le point sur la situation des programmes courts au Québec. Il confiait alors le mandat suivant à un comité ad hoc présidé par monsieur Maurice Boisvert, alors président du comité des programmes du Conseil:

> «Analyser les nouvelles formes d'enseignement universitaire, en particulier les programmes courts, l'enseignement hors campus, déterminer les besoins auxquels ils veulent répondre et analyser leur impact sur le développement du réseau universitaire. Tenter aussi de cerner les méthodes utilisées pour assurer la qualité et l'encadrement des étudiants et pour éviter les duplications.»

Le Comité a remis son rapport[1] à l'été 1985 et le Conseil a décidé de le diffuser, sans cependant prendre position, mais en invitant tous les intéressés à lui transmettre leurs réactions.

Le rapport a suscité une réflexion intense et importante. Plusieurs intervenants, en particulier dans le milieu universitaire, ont transmis au Conseil des commentaires d'une très grande qualité qui, mieux que toute autre chose, témoigne de l'importance qu'ils accordent à cet aspect de la mission universitaire. Pour certains d'ailleurs, cette réflexion aura été l'occasion d'une réelle prise de conscience du développement considérable de cette mission et des défis qu'elle pose à l'université. En ce sens, le rapport du Comité sur la formation courte aura constitué un document de la plus haute utilité.

Après avoir pris connaissance des nombreux commentaires qui lui ont été soumis, le Conseil a décidé de rencontrer un certain nombre d'intervenants du milieu universitaire pour approfondir certaines questions

---

1. «La formation courte dans l'enseignement universitaire», rapport final du Comité sur la formation courte, Conseil des universités, août 1985.

ou préciser certaines réponses. Il a consacré à ces rencontres l'une de ses réunions régulières. On trouvera à l'annexe 1 la liste des intervenants ayant soumis un rapport et ceux qui ont été rencontrés par la suite.

Le Conseil remercie tous ceux et celles qui ont participé à cette réflexion et, au premier chef, le comité sur la formation courte. Les efforts de toutes ces personnes auront contribué pour beaucoup à étoffer les délibérations du Conseil.

Le présent avis tente d'abord de résumer le phénomène des programmes courts au Québec et de le situer dans les grandes tendances nord-américaines. Par la suite, il examine la place que ce type de programmes occupe au sein des activités universitaires, les problèmes qui lui sont reliés et la qualité générale de la formation offerte dans ce cadre. Après s'être penché sur les modèles de réponse aux préoccupations des adultes, il traite de la question du niveau des enseignements et du financement des activités et termine par une série de recommandations destinées à consolider ou améliorer la situation.

1. LES PROGRAMMES COURTS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Plus que toute autre chose, c'est l'ampleur des activités de formation courte au sein des universités québécoises qui frappe l'observateur et qui explique que l'on s'interroge sur les causes et les tendances de ce phénomène. Mais par delà cette première impression, il convient de bien situer ce type d'activités dans le contexte général de l'évolution de l'enseignement supérieur, de saisir ses lignes de force et ses principes générateurs.

Le rapport produit par le Comité sur la formation courte (CFC) décrit bien les principaux paramètres caractérisant ce type d'activités. La consultation qui a suivi sa parution a permis d'en préciser certains aspects, mais n'en a pas modifié substantiellement l'image ou les principales données.

C'est ainsi que l'on peut constater que les activités de formation courte offertes par les universités québécoises accueillent un nombre grandissant d'étudiants. Selon les données de Statistique Canada, en 1978-79, les inscrits dans les certificats représentaient 19,7% de la clientèle du premier cycle; en 1982-83, ils constituaient 25,2% du total. En fait, ces proportions sont inférieures à la réalité puisque quelques universités ont signalé qu'une partie de leurs étudiants de certificats n'était pas comprise dans les données.

Les chiffres les plus récents (automne 85) confirment la progression de la popularité des programmes courts. Après vérification des données du fichier RECU du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, on constate que c'est près de 65 000 étudiants qui sont inscrits dans les programmes courts de premier cycle (pour l'essentiel des certificats) des universités québécoises, soit environ 30% de leur population étudiante de premier cycle.

L'âge moyen de ces étudiants se situe au début de la trentaine. Il s'agit donc d'une clientèle nettement plus âgée que celle des programmes de baccalauréats, comme le confirme la courbe d'âge publiée dans le rapport du CPC. Il reste cependant qu'une fraction non négligeable est constituée de personnes de moins de 25 ans, c'est-à-dire de personnes qu'on s'attendrait de retrouver plutôt dans des programmes habituels de formation initiale.

La clientèle des programmes courts s'inscrit le plus souvent à temps partiel (92%). Pour l'essentiel, elle est constituée de personnes sur le marché du travail qui viennent chercher à l'université un complément de formation ou les connaissances spécialisées dont ils ont besoin.

L'analyse détaillée des programmes de formation courte est très révélatrice des intérêts de cette clientèle. Le tableau 1 a été constitué à partir du fichier RECU. Il indique les certificats les plus en demande à l'automne 1985.

Tableau 1

CERTIFICATS LES PLUS FRÉQUENTÉS[1]

Certificats	Nombre d'universités offrant le programme	Nombre d'étudiants inscrits
Administration	10	11 673
Sciences comptables	10	3 745
Gestion du personnel, relations de travail, gestion de la main-d'oeuvre	11	3 390
Gestion informatisée	7	2 009
Marketing	5	1 274
Informatique et informatique appliquée	7	3 310
Application pédagogique de l'ordinateur	8	1 413
Sciences de l'éducation et pédagogie	10	2 347
Enseignement du français au primaire	9	1 161
Éducation morale et sciences religieuses	8	1 580
Animation	6	961
Gérontologie	7	2 510
Santé communautaire	7	1 562
Santé et sécurité au travail	7	1 198

1. Offerts dans au moins 5 établissements.

On constate d'abord que les seuls programmes recensés dans ce tableau accueillent près de 60% de la clientèle et qu'ils sont, dans presque tous les cas, offerts dans la majorité des établissements du réseau universitaire. Plusieurs d'entre eux sont reliés de près ou de loin au secteur de l'administration qui accepte plus de 40% des étudiants inscrits. D'autres traitent de questions ou de problèmes d'actualité (informatique, gérontologie, santé communautaire, applications de l'ordinateur, santé et sécurité au travail); d'autres enfin appartiennent au domaine assez large des sciences de l'éducation (application pédagogique de l'ordinateur, sciences de l'éducation, enseignement du français au primaire, éducation morale et sciences religieuses). L'image qui se dégage est celle d'un ensemble de programmes reliés à des problématiques particulières ou à des besoins résultant de situations de travail. Dans l'ensemble, ils ne paraissent pas constituer une voie d'accès aux programmes et aux diplômes de grade de l'université. De même, ils ne paraissent guère orientés vers le développement personnel des individus, à quelques exceptions près dont les plus notables sont quelques programmes de la Télé-université.

L'implication des établissements demande d'être révisée, la consultation ayant fait ressortir certaines difficultés dans la compilation des données. C'est ainsi que les certificats d'éducation permanente de l'Université McGill qui n'apparaissaient pas aux fichiers de Statistique Canada (SISCU) ou du MESS (RECU) ont été ajoutés, ce qui fait de McGill une université active dans ce domaine avec 19,1% de sa clientèle constituée d'étudiants inscrits à des programmes courts. De même, la clientèle des programmes courts de l'Université de Montréal avait été quelque peu sous-estimée dans l'analyse qui avait été faite du fichier RECU. Le graphique 1 représente l'implication de chaque université dans ce type de programmes à l'automne 1985. On trouvera à l'annexe 2 une liste complète des programmes courts (certificats, mineures et micro-programmes) offerts dans les universités du Québec, avec les clientèles qui les fréquentent.

En résumé, les programmes courts accueillent une clientèle de plus en plus nombreuse formée en majorité d'adultes sur le marché de travail, désirant compléter leur formation ou acquérir de nouvelles connaissances. Il s'agit donc d'une clientèle fort différente de celle qui s'inscrit aux programmes de premier cycle de formation initiale, tels que celle des baccalauréats spécialisés.

Graphique I

Inscrits au certificat à l'automne 1985 en pourcentage de la clientèle globale du 1er cycle de chaque université.

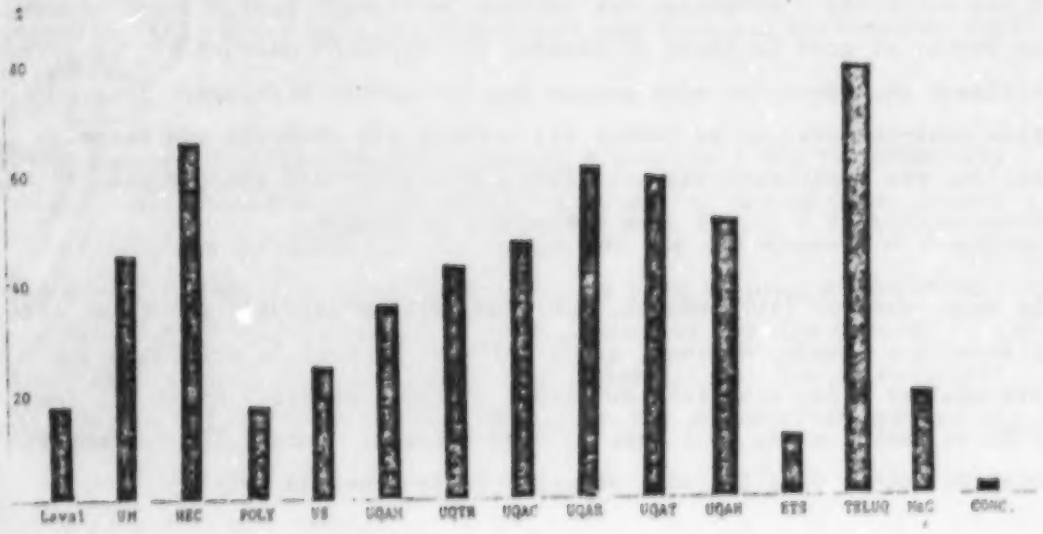

Source: RECU

2. LA SITUATION AILLEURS EN AMÉRIQUE DU NORD

De l'analyse des données de Statistique Canada, le rapport du CFC conclut à la très forte implication des universités québécoises dans ce type de formation en comparaison de ce qui se pratique ailleurs au Canada. Or une telle conclusion, si elle se justifie dans le cadre des définitions nécessaires à la confection du fichier de référence, ne paraît cependant pas refléter fidèlement le comportement général des clientèles adultes au pays ou à l'étranger.

Ainsi, une enquête récente de Statistique Canada[1] révèle qu'en matière d'éducation des adultes, le Québec se comporte d'une façon très semblable à celle des autres provinces canadiennes. Le taux de participation à l'éducation des adultes y est de 18% comparativement à 19% dans l'ensemble du Canada. La structure d'âge des participants est à peu près la même partout; leur niveau de formation au moment de s'inscrire à des activités d'éducation des adultes paraissait sensiblement le même au Québec et dans le reste du Canada, les diplômés universitaires participant en proportion plus grande que les autres diplômés. Tout au plus peut-on noter qu'au Québec les universités assurent une fraction quelque peu supérieure des activités d'éducation des adultes avec 14,4% comparativement à 12,1 % dans l'ensemble du Canada.

De même, dans un livre récent, D.D. Campbell[2] s'appuyant à nouveau sur Statistique Canada, estimait qu'en 1975-76, le taux de participation des adultes à des activités créditées (à temps partiel) était 25,2 pour 1000 au Québec et de 25.1 pour 1000 en Ontario. Encore là, le comportement du Québec paraît proche de celui de la province voisine.

---

1. «Une personne sur cinq», Enquête sur l'éducation des adultes au Canada, Statistique Canada, Ministère des Approvisionnements et Services Canada 1985.

2. «The New Majority», D.D. Campbell, the University of Alberta Press, 1984, p. 16.

La différence notée dans le rapport du CFC doit donc provenir de l'une ou l'autre des raisons suivantes: soit de différences dans la façon de classifier les programmes dans les diverses provinces, soit d'une répartition différente des inscriptions, les adultes s'inscrivant plus souvent dans les programmes de baccalauréat dans les autres provinces. Cette dernière hypothèse paraît de loin la plus importante, même s'il est vraisemblable que la première n'est pas à écarter totalement. Ainsi en 1983, toujours selon Statistique Canada, le Québec octroyait 11 199 des 15 337 diplômes de certificats décernés dans les universités canadiennes. Manifestement, le Québec est loin en avance dans ce type de diplômes et, par voie de conséquence, dans le développement des programmes correspondants.

Il faut cependant noter qu'en l'absence de données précises portant sur le degré de persévérance des adultes dans les programmes universitaires, il est difficile d'évaluer dans la réalité leur cheminement et leur performance comparative dans les programmes des diverses universités canadiennes.

D'autres informations cependant tendent à confirmer que le Québec est loin de faire bande à part en matière d'éducation des adultes. Ainsi le président de la «Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching» signalait récemment[1] qu'aux États-Unis, de plus en plus d'étudiants adultes fréquentent les universités, le plus souvent à temps partiel et dans des établissements de cycle court (les «community et junior colleges»). En 1982, il estimait que 42% des étudiants des universités américaines

---

1. «Les nouveaux ordres de priorité de l'enseignement supérieur américain», Ernest L. Boyer, Revue Internationale de gestion des établissements d'enseignement supérieur, Vol. 9, No 2, Juillet 1985, p. 174-175.

étaient inscrits à temps partiel et que 53% étudiaient dans des établissements de cycle court. Ces établissements, qui traditionnellement offraient les deux premières années du programme de baccalauréat et permettaient par la suite l'accès aux programmes des universités, ont de plus en plus tendance à perdre cette fonction de passerelle. En fait, c'est au phénomène inverse que l'on commence à assister, certains étudiants délaissant l'université au profit des programmes plus courts et plus orientés des «community colleges».

Dans un livre récent, G. Keller, analysant les tendances lourdes affectant l'enseignement supérieur aux États-Unis, écrivait:

> «It is not unusual now to see corporate executives, engineers, military officers, and middle-aged women preparing for new careers on campus. Nor is it unusual to see professors and campus administrators enrolling at another university to study computer science, new techniques of surgery, or financial management. And more retirees are beginning to enroll for courses... Also, the number of secondary school students in college is mounting, studying either part-time after school or in summer, or skipping their senior year to attend college early.
>
> This change in the age group is one of the most significant shifts in higher education since the 1960s. Universities are being pushed and pulled out of their traditional role as teachers of postadolescent youth into a quite different role as educators of people of all ages after puberty. The implications for instruction, scheduling, admissions, and program content are enormous.
>
> In an increasingly knowledge-based society, colleges and universities are becoming the central institutions in each community - for policemen, high school students good in science and mathematics, musicians, teachers, craftsmen hoping to start their own companies, families preparing to travel abroad.»[1]

---

(1) «Academic Strategy, the Management Revolution in American Higher Education», George Keller, The John Hopkins University Press, Baltimore & London, 1983, p. 14.

Il semble donc que le courant observé au Québec d'adultes s'inscrivant en nombre de plus en plus grand dans des programmes universitaires trouve son équivalent ailleurs au Canada et aux États-Unis. Il s'agit même, selon les auteurs précédents, d'une tendance lourde susceptible de modifier de façon irréversible le système d'enseignement supérieur américain. La réponse québécoise aux besoins de ces nouvelles clientèles paraît avoir été originale. Il s'agit ici d'en voir les avantages et les inconvénients.

3. LA PLACE DES PROGRAMMES COURTS

Au cours de la consultation qui a suivi le dépôt du rapport du CFC, les universités ont fait valoir que les certificats occupaient une place particulière parmi les activités universitaires, qu'ils avaient été conçus «en vue de répondre aux besoins du marché» (McGill), qu'ils visaient «à faire connaître, comprendre et surtout utiliser certaines techniques et méthodes» (HEC), qu'ils répondaient, «en général, à des besoins sociaux importants du moment» (U. de M.), qu'ils constituaient une réponse «aux besoins de formation de la clientèle adulte, déjà engagée sur le marché du travail ou éloignée des campus universitaires» (U. du Q.), qu'ils visaient «des objectifs propres sans chercher nécessairement à s'ajuster aux objectifs assignés aux programmes de baccalauréat ou de maîtrise» (U. du Q.), et qu'ils formaient «un type spécifique de programme ayant des objectifs et des moyens propres» (UQTR).

De ces énoncés, et d'autres qu'on retrouve dans les réactions des universités au rapport du CFC, on peut déduire que de façon générale les certificats sont des programmes conçus pour répondre à des besoins différents des programmes de baccalauréat et destinés à des clientèles adultes le plus souvent sur le marché du travail. Ils répondent à des objectifs distincts de ceux des programmes de baccalauréat et possèdent leur propre logique de formation et même quelquefois leurs moyens propres.

La plupart des universités s'entendent sur cette définition. Elles s'objectent par conséquent à ce que les certificats soient vus comme des programmes équivalents à une première année de baccalauréat, ou encore à ce qu'ils soient intégrés aux programmes de grade, comme le recommande le rapport du CFC.

Le Conseil des universités accepte cette position que les certificats sont des programmes complets, c'est-à-dire possédant en propre leurs

objectifs et leur logique de formation, destinés à répondre à des besoins limités d'une clientèle adulte. Le Conseil reconnaît donc que ces programmes ont leur place à l'université, qu'ils répondent à des besoins sociaux réels différents de ceux des programmes de grade, ainsi que le démontre leur popularité auprès des adultes. En fait, à bien des points de vue, cette formule constitue un effort intéressant d'adaptation des enseignements universitaires à des clientèles non traditionnelles. Que cet effort ait été, au moins en partie, le résultat du contexte financier difficile et de la compétition pour de nouvelles clientèles, ne change rien à la situation. Cela démontre plutôt que les périodes difficiles sont souvent les plus propices à l'innovation, comme on a pu le constater aux États-Unis pendant les dernières années, alors que plusieurs collèges et universités ont dû innover pour survivre.

Les raisons qui amènent le Conseil à adopter cette position sont multiples. Il faut d'abord reconnaître que les besoins des adultes sont très souvent ponctuels, limités et en relation avec leur situation de travail. Cela d'ailleurs se réflète bien dans l'éventail des certificats les plus en demande (tableau 1). Dans un tel contexte, des programmes d'envergure plus modeste, adaptés aux besoins et susceptibles d'être complétés dans des délais raisonnables par des étudiants à temps partiel, conviennent mieux que des programmes plus longs tels que les baccalauréats qui exigent un investissement considérable de leur part.

Il faut ensuite accepter que la préoccupation première des universités vis-à-vis des clientèles adultes devrait être de leur offrir des programmes cohérents répondant adéquatement à leurs besoins et utilisant au mieux leurs ressources. En ce sens, rien ne sert d'obliger l'étudiant adulte à cheminer à travers les programmes universitaires de grade, s'il est possible de répondre plus efficacement à ses besoins dans le cadre de programmes conçus à cette fin.

Comme le montre régulièrement les sondages, les personnes les plus scolarisées sont, toute proportion gardée, les plus importants consommateurs

d'éducation permanente. Elles veulent se perfectionner, se recycler, rafraîchir leurs connaissances. Tout cela exige des programmes adaptés à de tels besoins, dans le but de satisfaire cette clientèle susceptible de prendre de plus en plus d'importance au fur et à mesure qu'augmentera le niveau de scolarisation de la population ou la rapidité de l'évolution des connaissances. À ce sujet, il faut remarquer la popularité de certains certificats reliés au développement de nouvelles technologies (par exemple l'informatique) ou à l'apparition de préoccupations nouvelles (par exemple la santé et la sécurité au travail). Par ailleurs, dans son étude sur les étudiants à temps partiel, Pierre Roberge[1] soulignait que plus de la moitié d'entre eux appartiennent à des groupes professionnels, c'est-à-dire à des groupes de personnes très scolarisées du domaine de l'éducation, des affaires sociales et même de l'entreprise, qui habituellement ne recherchent pas un programme de baccalauréat.

Enfin, le Conseil a pu prendre connaissance des pratiques de certaines universités, HEC par exemple, qui offrent à leurs étudiants à temps partiel la possibilité de suivre, dans des conditions semblables, soit un programme de grade, soit un programme de certificat. Le fait qu'une proportion considérable d'étudiants s'orientent vers le certificat, et cela après que des informations adéquates leur aient été fournies, est une indication claire de la pertinence de ce type de programmes. La satisfaction de la clientèle des programmes courts s'est d'ailleurs manifestée nettement dans le passé[2], tout comme d'ailleurs au cours de la consultation qui a suivi le dépôt du rapport.

---

1. «Les étudiants à temps partiel des universités québécoises», P. Roberge, Conseil des universités du Québec, Mai 1982.
2. Voir à ce sujet l'étude de P. Roberge citée précédemment.

4. LES PROGRAMMES COURTS DANS LA PRATIQUE UNIVERSITAIRE

Si les pratiques des universités s'accordaient toujours parfaitement avec la définition précédente des programmes courts, la situation serait sans doute beaucoup plus claire qu'elle ne l'est effectivement. Le Conseil, comme le CFC, a pu constater que sur des points importants, les politiques de certaines universités s'écartent de cette définition ou manquent de la rigueur nécessaire.

4.1 Formation initiale versus formation courte

Un premier exemple a trait à la distinction à établir entre formation initiale et formation courte. Il est clair dans les mémoires des universités que les programmes courts n'ont pas été créés pour remplacer les programmes habituels de formation initiale, baccalauréats ou leurs équivalents. Il existe pourtant dans plusieurs universités des programmes courts s'adressant à des clientèles jeunes, manifestement en phase de formation initiale. C'est le cas par exemple de certains programmes courts de comptabilité, mis sur pied principalement pour satisfaire aux exigences de corporations professionnelles. Comme le recommandait le Conseil dans un avis sur le développement des études en sciences comptables,[1] il serait sans doute préférable d'offrir à ces étudiants un véritable programme de formation initiale sous la forme d'un baccalauréat en sciences comptables. L'exemple de l'Université Concordia, qui intègre la préparation à ces corporations dans le cadre de ses programmes de baccalauréat, est une bonne indication qu'il s'agit d'un cheminement réaliste.

De la même façon, le Conseil recommandait la mise sur pied de programmes de baccalauréat à l'intention des infirmières détentrices d'un DEC professionnel.[2] L'absence de tel programme à l'Université de Montréal,

---

1. Avis no 82.6, Conseil des universités, décembre 1982.
2. Avis no 81.10, Conseil des universités, mars 1982.

seule institution francophone active dans ce domaine à Montréal, explique la très grande popularité de ses certificats de sciences infirmières. Mais encore ici, il serait préférable d'offrir à cette clientèle un programme bien intégré de baccalauréat, comme le font plusieurs autres établissements du réseau universitaire, d'autant plus qu'une fraction non négligeable de ces étudiants obtiennent éventuellement un baccalauréat par cumul de certificats.

4.2 Baccalauréat par cumul de certificats

Le Conseil a pu observer d'ailleurs, à ce sujet, que la formule des baccalauréats par cumul de trois certificats a tendance à se généraliser. Or c'est là une question qui ne va pas sans inquiéter sérieusement. D'une part, les universités ont largement fait la démonstration que leurs programmes de certificats répondaient à des objectifs spécifiques, qu'ils possédaient leur logique propre et qu'ils n'avaient pas à s'ajuster aux politiques des programmes de baccalauréat. Mais, d'autre part, les baccalauréats ont aussi une approche particulière correspondant aux objectifs généraux qu'on assigne généralement à la formation initiale. Il s'agit alors beaucoup plus d'inculquer à l'étudiant les fondements d'une discipline ou d'une profession, de la situer dans le cadre plus large des connaissances, de développer l'esprit critique et d'amener l'étudiant à prendre le recul nécessaire à l'exercice d'une profession ou à l'utilisation de ses connaissances. On est là très loin des objectifs des programmes courts et l'on voit mal que le simple cumul de trois certificats permette automatiquement l'obtention d'un baccalauréat. Ne doit-on pas voir dans l'adoption d'une telle pratique un indice de la faiblesse de la réflexion et des politiques sur l'enseignement de premier cycle? À plus long terme, sa généralisation n'entraînera-t-elle pas une baisse de confiance dans la valeur même du diplôme de baccalauréat?

Dans l'ensemble, les universités ont paru conscientes du problème. Certaines (Concordia, Laval et McGill) n'accordent pas de baccalauréat par cumul. Les autres ont tendance à établir une distinction entre leurs diplômes réguliers de baccalauréat et ceux obtenus par cumul. L'École

polytechnique par exemple accorde un B.Sc.A. au terme de son programme régulier de formation initiale en ingénierie, et un B.Sc. lorsque le baccalauréat est obtenu par cumul de trois certificats. Il reste que ces distinctions, que d'aucuns à l'extérieur de l'université ne manqueront pas de qualifier de byzantines, ne vont pas au fonds de la question. Certains mémoires l'ont reconnu explicitement en soulignant que dans la pratique les certificats cumulés présentaient souvent une certaine cohérence. Mais encore ici, on évite le vrai problème qui est de savoir si la formation obtenue par le cumul de quelques certificats est automatiquement équivalente et de même nature que celle obtenue dans le cadre d'un programme de baccalauréat. L'École des HEC l'a bien reconnu dans son mémoire en indiquant que par le moyen des cours facultatifs, elle s'efforçait d'élargir la formation offerte dans ses certificats et de la rapprocher de celle de son programme de baccalauréat. On atteint là le coeur du problème.

La position du Conseil en cette matière n'est pas de rejeter systématiquement les baccalauréats obtenus de cette façon, mais plutôt de veiller à ce que la formation alors donnée à l'étudiant soit équivalente à celle qu'il pourrait trouver dans le cadre d'un programme régulier de baccalauréat. Trois voies de solution sont possibles. Une première consiste à reconnaître une partie ou la totalité des crédits obtenus dans le cadre de certificats et d'inviter l'étudiant à compléter sa formation dans le cadre d'un programme régulier de baccalauréat. Une deuxième consiste à prévoir des séquences ou des combinaisons de certificats conduisant à une formation complète de premier cycle, si nécessaire par un choix approprié de cours facultatif. Enfin, une troisième consiste à bien encadrer l'étudiant, à le guider dans l'élaboration de son projet éducatif et à veiller à ce que ses choix de programmes et de cours rencontrent les objectifs d'une formation complète de baccalauréat. L'une et l'autre de ces solutions sont actuellement utilisées dans les universités québécoises.

Pour conclure sur cette question, il est clair que la pratique d'octroyer automatiquement un baccalauréat par simple cumul de trois certificats n'a pas sa raison d'être. Elle doit être remplacée par des procédures plus rigoureuses et plus respectueuses des objectifs respectifs des certificats et des baccalauréats. Bien balisés, de tels cheminements peuvent constituer des alternatives valables aux programmes réguliers de baccalauréat. Mais il sera toujours nécessaire, étant donné la diversité des choix possibles, de veiller à ce qu'ils soient cohérents et conduisent à une formation dont la qualité et l'intérêt puissent être affirmés au même titre que dans les cheminements habituels de baccalauréat.

4.3 Présence d'étudiants jeunes

Le manque de rigueur dans la formulation des objectifs et dans l'utilisation qui est faite des programmes courts n'est sans doute pas étranger à la situation décrite par le CPC d'une quantité non négligeable d'étudiants jeunes engagés dans de tels programmes. L'UQAM qui a étudié plus particulièrement cette question à la suite de la publication du rapport, signalait «qu'à l'automne 1985, une forte proportion des nouveaux étudiants aux programmes de premier cycle se sont inscrits dans les certificats. Ainsi, les certificats ont accueilli 24% des nouveaux inscrits à temps complet et 70% des nouveaux inscrits à temps partiel des programmes de premier cycle. Ces proportions de nouveaux inscrits aux certificats sont importantes pour des groupes d'âge relativement jeune:

- 29% de tous les nouveaux inscrits âgés de 24 ans ou moins dans les programmes de premier cycle ont choisi les certificats; cette proportion était de 19% pour le temps complet et de 63% pour le temps partiel;

- 16% des nouveaux inscrits de 21 ans ou moins des programmes de premier cycle ont choisi les certificats; cette proportion est de 12% au temps complet et de 48% au temps partiel.»[1]

---

1. Commentaires de l'UQAM sur le rapport: «La formation courte dans l'enseignement universitaire», Avril 1986, p. 23.

Devant cette évolution dont elle n'avait pas prévu l'importance, l'UQAM reconnaît qu'il y a lieu de s'interroger. Les autres établissements n'ont pas réagi ou n'ont pas observé le même phénomène. Un relevé du Conseil (tableau 2) permet d'en apprécier l'ampleur.

Le phénomène ne peut provenir que de l'une ou l'autre des causes suivantes: une certaine confusion quant aux objectifs des programmes et quant à leur valeur formatrice; la perception que ces programmes répondent mieux aux besoins de l'étudiant; la possibilité de pouvoir suivre de tels programmes dans de meilleures conditions. Le Conseil estime qu'à cette étape de leur formation, il est de beaucoup préférable que les étudiants s'inscrivent dans des programmes de baccalauréat, qui, sur le plan de la formation initiale, constituent un meilleur investissement. Il y a donc lieu de veiller à ce qu'ils soient bien informés de leurs objectifs de formation et de leurs avantages à long terme et incités à s'y inscrire. Par ailleurs, il est clair que les universités devraient s'efforcer d'offrir, dans le cadre de leurs baccalauréats, des programmes qui, du point de vue des objectifs tout autant que des moyens, présentent des perspectives et des cheminements aussi attrayants et aussi diversifiés que dans le cadre des certificats. En fait, le Conseil a pu constater au cours de la consultation que plusieurs établissements offraient effectivement ou envisageaient d'offrir des programmes de baccalauréat très souples d'une plus grande polyvalence tout en respectant les objectifs généraux de la formation initiale de premier cycle. C'est là une initiative à poursuivre.

Tableau 2

DISTRIBUTION DE L'ÂGE DES ÉTUDIANTS DES PROGRAMMES COURTS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES (Automne 1985)

Université	18 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	> 44	Indéterminé	Total
Laval	0,5	19,4	26,9	21,9	16,0	9,0	6,3	0,0	100
Montréal	0,1	14,4	22,1	19,9	16,9	13,0	11,5	-	100
HEC	0,1	14,0	33,1	27,5	15,8	6,4	3,1	-	100
Polytechnique	0,5	15,5	34,8	22,9	12,7	7,4	5,6	0,6	100
Sherbrooke	0,1	7,5	18,3	23,0	21,8	16,8	12,4	-	100
UQAM	0,3	24,2	28,0	19,5	14,4	8,0	5,5	0,0	100
UQTR	0,2	18,8	24,5	19,7	17,9	9,4	9,6	0,0	100
UQAC	0,2	14,8	21,6	19,7	18,6	12,0	13,1	-	100
UQAR	0,2	15,1	24,7	23,8	18,6	9,9	7,7	-	100
UQAH	0,2	18,6	24,7	21,3	18,3	9,4	7,6	-	100
UQAT	0,1	16,1	24,9	26,7	17,5	9,3	5,5	-	100
ETS	-	18,1	37,5	33,3	7,6	2,1	1,4	-	100
TELUQ	0,0	8,9	18,3	20,2	21,9	15,9	14,7	0,0	100
McGill[1]	0,3	10,4	12,1	19,9	25,3	13,2	18,8	-	100
Concordia	-	13,3	15,5	14,8	21,8	13,3	21,1	-	100

1. À l'exclusion des certificats relevant du «Center for Continuing Educations».

Source: Fichier RECU du MESS

5. LA QUALITÉ DES PROGRAMMES DE FORMATION COURTE

La qualité de tout programme de formation tient à de multiples facteurs: compétence et sens pédagogique des professeurs, accès aux ressources, clarté et réalisme des objectifs, efficacité et cohérence des cheminements, homogénéité du groupe des étudiants, pertinence des contrôles et des évaluations. Le CFC a porté un jugement assez sévère sur la qualité des programmes courts soulignant que des lacunes sérieuses apparaissaient sous plusieurs des facteurs précédents.

À la suite de la consultation, il convient sans doute de nuancer ce jugement selon les établissements et selon les diverses catégories de programmes courts. Mais, la consultation n'a pas dissipé tous les malaises relevés et il faut accepter que des efforts sérieux restent à faire pour que les programmes courts atteignent partout un niveau de qualité équivalent à celui des autres programmes. Le Conseil voudrait évoquer quelques points sur lesquels ces efforts devraient porter en priorité.

5.1 Définition et objectifs

On a discuté dans la section précédente des ambiguïtés entourant les pratiques universitaires en matière de formation courte. Le Conseil estime que pour une bonne part ces ambiguïtés proviennent de l'imprécision entourant la définition et les objectifs de ces programmes, ce qui ne peut manquer d'en affecter la qualité. Il existe plusieurs types de programmes courts dans les universités québécoises, mineurs, majeurs, certificats, diplômes, microprogrammes, décrits dans le rapport du CFC. Les plus importants sont les mineurs et les certificats qui comptent une trentaine de crédits et accueillent la plus grande partie de la clientèle. Exception faite de la question de la durée qui permet de différencier les majeurs et les diplômes qui totalisent environ 60 crédits, des mineurs et certificats et des microprogrammes de moindre durée, il est souvent difficile de bien comprendre la raison d'être de tous ces programmes.

Ainsi la distinction entre mineur et certificat est presque inexistante à l'Université de Montréal. À Laval, la différence existe, le mineur constituant une partie d'un cheminement de baccalauréat, alors que le certificat est un programme autonome. Mais on accepte dans cet établissement que des certificats fassent office de mineur. Le Conseil estime nécessaire de bien préciser les différences entre ces programmes en se référant aux objectifs généraux de la formation de premier cycle. Ainsi les certificats devraient en général avoir pour objectif de permettre à l'étudiant de s'initier en profondeur à un domaine limité des connaissances ou des technologies. Il s'agit donc pour l'étudiant de se familiariser rapidement avec ces connaissances, le plus souvent, on l'a vu, pour répondre à des besoins issus de son milieu de travail ou de ses expériences de vie.

Le mineur est en général bien différent. Conçu comme devant être une étape d'un baccalauréat, il se doit de tenir compte des objectifs des baccalauréats et de s'insérer dans un cheminement de formation initiale complète. Les universités gagneraient à approfondir ces questions et à s'en inspirer dans la conception même de leurs programmes et dans l'élaboration des règles et des équivalences permettant l'utilisation des certificats dans le cadre de baccalauréats.

Par ailleurs, si les universités s'en tenaient à des définitions plus rigoureuses de leurs programmes, certains d'entre eux, et l'on pense ici plus particulièrement aux certificats, cesseraient peut-être d'être utilisés à toutes les sauces et acquerraient éventuellement une valeur propre au même titre que les autres programmes réguliers. Car si des certificats tels que marketing, gérontologie, santé communautaire, répondent bien à la définition précédente, en revanche, d'autres, en particulier les certificats à caractère plus général, ne paraissent avoir d'autres objectifs que de servir de propédeutique ou de transition à l'intention de clientèles dont la préparation ne correspond pas très bien aux exigences des baccalauréats. De tels certificats n'ont guère

leur raison d'être et l'expérience d'une université comme Concordia témoigne qu'ils ne sont ni nécessaires, ni utiles dès lors que sont assouplis les cheminements des programmes de baccalauréat.

5.2 Homogénéité des groupes d'étudiants

Les programmes courts s'adressant généralement aux adultes, ont tendance à accueillir des étudiants dont la formation antécédente peut être fort variée. Certains arriveront détenteurs d'un diplôme universitaire, d'autres d'un diplôme d'études collégiales ou d'études secondaires. Certains pourront faire état de plusieurs années d'expérience et d'acquis indéniables, d'autres moins. Cette situation, qu'il faut accepter, ne va cependant pas sans causer des problèmes et présentent des difficultés dont plusieurs intervenants ont fait état au cours des consultations.

Dans un tel contexte en effet, si les exigences d'entrée sont trop réduites, soit que le professeur adapte son enseignement à la capacité de réception des moins bien préparés, et le programme perdra alors quelque peu de son intérêt pour les autres, soit au contraire qu'il adopte un niveau moyen, et les plus faibles décrocheront. Une plus grande rigueur dans la constitution du groupe s'impose donc, comme d'ailleurs l'ont reconnu certaines universités. Cela exigera que soient élaborées ou perfectionnées des méthodes aussi sûres que possible de reconnaissance des acquis, et lorsque nécessaires que des tests soient imposés pour s'assurer de la maîtrise préalable de certaines connaissances. Les universités ne devraient d'ailleurs pas hésiter à imposer aux étudiants moins bien préparés l'obligation de suivre un certain nombre de cours prérequis, mais non crédités. Ce qui est important, c'est que les groupes présentent une homogénéité suffisante, de telle sorte que les programmes répondent au mieux aux besoins qui les ont suscités.

5.3 Accès aux ressources de l'université

L'accès aux ressources humaines et matérielles de l'université constitue toujours l'une des faiblesses les plus sérieuses des programmes courts. Parce qu'ils sont souvent offerts le soir ou hors campus, ils ne permettent pas aux étudiants qui y sont inscrits les mêmes facilités d'accès qu'à ceux des programmes de formation initiale. La chose est particulièrement évidente en ce qui concerne les ressources matérielles, informatique, bibliothèque, laboratoire, mais elle est peut-être encore plus lourde de conséquences lorsqu'il s'agit des ressources humaines, professeurs, auxiliaires d'enseignement, personnel de soutien, qui doivent assurer le suivi des programmes et l'encadrement des étudiants.

Le CFC a noté dans bon nombre d'établissements une tendance marquée à confier à des chargés de cours l'enseignement dans les programmes courts, et y a vu un indice d'une moins bonne qualité de ces activités. Il y a lieu de clarifier et préciser cette affirmation. D'une part, de tout temps, les universités ont eu recours à des chargés de cours pour compléter leurs effectifs, élargir les domaines de compétence de leur corps professoral ou obtenir une expérience du marché du travail. C'est toujours le cas aujourd'hui ainsi que le signale la FNEEQ dans son mémoire:

> «Dans la plupart des universités, un fort contingent de chargé-e-s de cours proviennent de milieux de travail et contribuent donc à enrichir le savoir universitaire d'un vécu d'intégration de la théorie et de la pratique. Une proportion également importante se consacre uniquement ou principalement à l'enseignement universitaire. Elles et ils détiennent généralement des diplômes supérieurs à ceux des chargé-e-s de cours des milieux de travail.»[1]

---

1. Mémoire de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec suite à l'avis du Comité du Conseil des universités sur la formation courte, p. 14 et 15.

Ces chargés de cours apportent donc une contribution importante et essentielle à l'enseignement universitaire. Ils sont souvent tout aussi qualifés que les professeurs réguliers et tout aussi capables de dispenser un enseignement de qualité lorsque les conditions s'y prêtent.

Or c'est justement là que le bât blesse. Comme le faisait remarquer la FNEEQ, les conditions d'emploi sont souvent «médiocres». Les chargés de cours sont trop souvent peu ou pas encadrés, ils ont un accès inégal aux ressources, ils ne participent pas à l'encadrement des étudiants et à la gestion du programme. Lorsque la plupart des cours d'un programme sont dispensés par des chargés de cours, on conçoit facilement, vu ces conditions, qu'il soit difficile d'assurer la continuité et le suivi, session après session, de ces programmes, de procéder aux ajustements nécessaires, d'assurer l'encadrement des étudiants et, en général, de faire la jonction avec les autres ressources de l'université. Et il faut alors conclure, comme le faisait le CFC, qu'il y a grand risque que des programmes offerts dans de telles conditions soient de qualité moindre, si des mesures ne sont pas prises pour remédier à ces difficultés.

3.4 Encadrement des étudiants

La question de l'encadrement des étudiants est essentielle. Elle revêt une dimension spéciale lorsqu'on a affaire à des clientèles adultes qui espèrent que l'université répondra avec efficacité à leurs besoins. Souvent sur le marché de travail, ils veulent que les efforts qu'ils devront consentir leur rapportent le plus possible. Ils souhaitent donc éviter les tâtonnements, ce qui n'est pas toujours facile étant donné leur préparation souvent peu orthodoxe, et leur expérience limitée du milieu universitaire. Un bon encadrement et des conseils en temps utile constituent dès lors un gage de qualité et d'efficience.

Le CFC souligne d'ailleurs que le taux de succès dans les programmes courts n'est pas très élevé. Peu d'universités ont vraiment commenté cette question pourtant fondamentale, la plupart ne disposant pas des informations requises ou jugeant la question trop complexe. Le Conseil ne peut manquer de s'étonner de cette attitude qui n'est d'ailleurs pas particulière aux seuls programmes de formation courte, mais qui revêt ici une dimension spéciale étant donné le type de clientèles et les besoins à satisfaire. L'absence d'information sur le taux de persévérance, sur les motifs d'abandon et en général sur le degré de satisfaction des étudiants, représente une sérieuse lacune dans la gestion des universités, lacune qu'il faudra corriger rapidement si l'on veut améliorer l'adéquation des programmes aux besoins et aux clientèles, et donc en augmenter la qualité d'ensemble.

5.5 Évaluation des programmes courts

C'est d'abord aux universités concernées qu'il revient d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de procéder aux évaluations nécessaires aussi bien au moment de leur implantation que plus tard alors qu'il faut s'assurer périodiquement qu'ils remplissent bien leurs fonctions. Le Conseil, après le CFC, a pu constater que, presque partout, la création des programmes courts est soumise aux mêmes procédures d'approbation que pour les autres programmes. Il faut s'en réjouir et espérer que le mouvement s'étende aux évaluations périodiques auxquelles de plus en plus d'établissements soumettent leurs programmes de baccalauréat. Le Conseil lui-même, dans le cadre de ses opérations sectorielles, inclut les programmes courts dans ses examens. Mais dans la mesure où les établissements les soumettront aux mêmes procédures d'approbation et d'évaluation que tous les autres programmes, il n'envisage pas d'autres interventions.

6. L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS L'UNIVERSITÉ

Les programmes courts constituant un moyen privilégié de répondre aux besoins des clientèles adultes, se pose la question plus générale de la place que l'université réserve à cet aspect de sa mission. Jusqu'à quel point a-t-elle intégré cette fonction relativement nouvelle à ses autres activités? La réponse, on s'en doute, varie beaucoup d'un établissement à l'autre et explique au moins partiellement les problèmes relevés précédemment.

S'appuyant sur sa longue expérience en la matière, Concordia est de toutes les universités québécoises celle qui a poussé le plus loin l'intégration des adultes à ses activités régulières. Elle offre peu de programmes courts, mais en revanche reçoit la plus forte proportion d'étudiants à temps partiel dans ses programmes de baccalauréat. Ceux-ci sont d'ailleurs conçus pour accommoder de telles clientèles dans la plupart des domaines du savoir, ingénierie, administration, sciences, etc.

À l'autre extrémité de la gamme, l'université de Montréal répond à une partie substantielle des besoins de formation des adultes dans le cadre de sa faculté de l'éducation permanente (FEP). Elle offre beaucoup de programmes courts destinés spécifiquement aux adultes, mais par contre en accueille relativement peu dans ses programmes de baccalauréat destinés à des clientèles à temps complet. La FEP ne disposant pas d'un corps professoral régulier, elle doit utiliser fréquemment des chargés de programmes et des chargés de cours.

Les autres universités se retrouvent entre ces deux extrêmes, certaines, l'Université du Québec ou l'École des Hautes Études Commerciales, se rapprochent plus du modèle de Concordia, d'autres, McGill par exemple, de celui de l'Université de Montréal.

Chacun de ces modèles présente des avantages et des inconvénients et leur choix a souvent été le résultat de considérations historiques, de la tradition, des compétences et des possibilités de chaque établissement. Concordia par exemple a poussé fort loin l'intégration des adultes à ses programmes réguliers en prenant appui sur la tradition de l'université Sir George Williams. Elle peut se vanter à juste titre d'offrir «un enseignement totalement intégré».[1] Mais elle a moins développé de programmes courts en réponse à des besoins spécifiques.

HEC qui à l'instar de Concordia possède une longue expérience en matière d'éducation des adultes, recherche aussi une intégration complète de ses étudiants adultes que ce soit dans le cadre de ses programmes de baccalauréat ou dans ses certificats, ces derniers étant en proportion beaucoup plus nombreux qu'à Concordia. Il en est de même à l'UQAM qui, dès sa création, s'est orienté dans cette voie. De fait, dans cet établissement, une bonne part des cours des certificats sont aussi accessibles aux étudiants des baccalauréats et vice versa.

À l'Université de Montréal, la situation est plus complexe. La FEP, à qui a été confié dans une large mesure le développement de l'éducation des adultes, a fait preuve de beaucoup de motivation et de créativité. Cela a permis à cette université d'apporter des réponses intéressantes à de multiples besoins. Par contre, de larges secteurs de l'université sont demeurés à l'écart de ces développements et restent encore peu sensibilisés aux besoins des adultes. En ce sens, on peut dire que dans cette université, l'éducation des adultes n'est pas encore véritablement intégré à l'ensemble des activités. Des progrès en ce sens restent nécessaires, comme d'ailleurs elle le reconnaît dans son mémoire.[2]

---

1. Le Devoir, samedi 7 juin 1986, p. A-3.
2. Commentaire de l'Université de Montréal sur le rapport d'un comité du Conseil des universités intitulé «La formation courte dans l'enseignement universitaire», Mars 1986, p. 72 et ss.

Dans les universités McGill, Sherbrooke et Laval, l'intégration est habituellement moins poussée qu'à Concordia ou qu'à l'Université du Québec, mais en même temps la dichotomie observée à l'Université de Montréal n'est pas aussi marquée.

Plusieurs universités, en particulier les constituantes de l'Université du Québec, utilisent fréquemment les programmes courts dans leur enseignement hors campus. Elles affirment que très souvent, c'est là la seule façon d'offrir des enseignements hors campus, et que c'est une façon légitime et valable d'augmenter l'accès à l'université. On ne peut évidemment dans de tels cas parler d'intégration de la même façon. Il reste qu'en général ces universités font des efforts louables pour rendre leurs ressources accessibles à des clientèles qui autrement n'y auraient pas accès. On peut cependant questionner certains choix de sous-centres, en particulier lorsqu'ils se situent dans des régions où existent déjà des ressources universitaires en quantité suffisante.

Le Conseil ne veut pas ici prendre partie entre les différents modèles mis sur pied pour répondre aux besoins d'éducation des adultes. Comme le signalait Campbell,[1] chacun d'entre eux peut être plus ou moins intéressant selon les circonstances. Ce qui compte, c'est moins le modèle choisi que la qualité des activités offertes au sens de la section précédente, c'est-à-dire en terme d'accès aux ressources, d'encadrement, de valeur des enseignements et des cheminements, de réponse aux besoins. Il n'est d'ailleurs pas du tout nécessaire que chaque établissement adopte le même modèle ou offre les mêmes possibilités, mais bien qu'il réponde aux demandes en tenant compte de ses capacités et en visant à la meilleure qualité.

---

1. «The New Majority», D.D. Campbell, The University of Alberta Press, 1984, p. 92 et ss.

Une chose paraît cependant absolument nécessaire, c'est que l'institution dans son ensemble prenne charge de l'éducation des adultes. Même si tous les secteurs ou tous les professeurs ne seront jamais également impliqués dans l'enseignement à ce type de clientèles, il est important que chacun réalise qu'il s'agit là d'une mission nouvelle, appelée à prendre de plus en plus d'ampleur, qui nécessite une révision des concepts pédagogiques et des traditions de l'enseignement de premier cycle. Comme l'ont fait remarquer des intervenants au cours de la consultation, l'idée qu'il n'existe qu'un seul cheminement et qu'une voie d'accès à l'université, que seul le baccalauréat est un programme qui au premier cycle mérite qu'on s'y attarde, doit être revue pour faire place à une conception plus large et plus moderne de l'université au moment où pour reprendre l'expression de Campbell les adultes y sont devenus la «nouvelle majorité».

L'un des indices les plus sûrs et les plus révélateurs du degré d'intégration des activités destinées aux adultes, comme les programmes courts, au reste de l'université, c'est sans aucun doute la reconnaissance qu'on leur accorde. À ce sujet, le rapport du CFC a signalé qu'en certaines occasions les universités refusaient de reconnaître comme équivalent des cours suivis à l'intérieur des certificats et des baccalauréats sur des sujets identiques. La consultation a montré que cette pratique était en voie de disparition et qu'en général on tendait de plus en plus à considérer comme tout à fait équivalente les activités suivies dans le cadre de certificats ou de baccalauréats, dès lors que les objectifs de ces cours étaient suffisamment rapprochés. Si tel est bien le cas, il s'agit là d'un progrès notable qu'il faut souligner et encourager. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Conseil accepte la première recommandation du rapport du CFC à l'effet d'intégrer autant que possible la formation courte à la formation de baccalauréat, c'est-à-dire de permettre que les cours suivis par un étudiant dans le cadre d'un certificat lui soient crédités dès lors que cet étudiant s'inscrit dans un baccalauréat comportant des activités semblables.

Le Conseil a indiqué précédemment qu'il reconnaissait que les programmes

courts répondaient à des besoins et à des objectifs différents des programmes de baccalauréats et qu'en conséquence il n'était pas favorable à ce que le grade de bachelier soit automatiquement conféré à tout détenteur de trois certificats. Le Conseil estime par contre que la pratique consistant à reconnaître comme équivalentes, dans le cadre du baccalauréat, des activités suivies dans des programmes courts, est éminemment valable et devrait conduire à des enseignements de plus grande qualité au niveau des certificats. En même temps, elle assurera aux étudiants qui désirent poursuivre au baccalauréat, qu'ils pourront obtenir un grade dont la valeur ne pourra être remise en cause, contrairement à ce qui se passe trop souvent pour les baccalauréats obtenus par cumul de trois certificats. Encore faudra-t-il cependant, comme on l'a signalé précédemment, que les universités assouplissent et diversifient les programmes et les cheminements de leurs baccalauréats.

7. LE NIVEAU DES CERTIFICATS

Les universités ayant manifesté très tôt beaucoup de dynamisme dans le développement de l'éducation des adultes, il était inévitable que certaines de leurs activités en ce domaine ne soient que marginalement de niveau universitaire. Cela est d'autant moins étonnant que les collèges n'ont pas manifesté autant d'ardeur dans ce domaine ainsi qu'en témoigne encore les récentes enquêtes de Statistique Canada,[1] et que subsistent toujours bon nombre d'ambiguïtés ou de chevauchements entre les programmes de baccalauréat et ceux conduisant au DEC surtout professionnel.

L'examen sommaire des certificats offerts dans les universités ne permet pas de conclure à des dédoublements flagrants et nombreux ou à l'utilisation fréquente des ressources universitaires pour des fins qui ne relèvent pas vraiment de sa compétence. La liste des certificats les plus fréquentés est sur ce point révélatrice. La presque totalité concerne des questions ou des problèmes où les universités jouissent d'une expertise certaine, souvent unique. Or c'est là l'un des indices les plus sûrs permettant d'évaluer la pertinence d'offrir ces programmes dans le cadre des activités universitaires.

Cependant, dès lors que de telles expertises existent ailleurs et en particulier dans les collèges, il faut s'interroger sur l'opportunité de continuer à offrir à l'université des enseignements de base ou d'initiation. C'est le cas par exemple en informatique et en enseignement de langues comme l'anglais ou l'espagnol. Certaines universités continuent encore d'offrir des programmes courts d'initiation dans ces domaines, alors que les collèges sont tout à fait en mesure d'assurer de tels enseignements. Le Conseil endosse donc pleinement la recommandation du CFC sur ce sujet et invite les universités à exercer toute la vigilance requise dans ces domaines comme ailleurs.

---

1. «Une personne sur cinq», Op. cit.

8. LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES COURTS

Les universités offrent deux types de formation courte pour répondre aux besoins des adultes: des programmes d'enseignement crédité offerts à toute personne désireuse de s'y inscrire et possédant la capacité de les suivre, et des programmes d'enseignement non crédité souvent taillés sur mesure pour répondre aux besoins d'une clientèle bien précise. Ce sont les activités du premier groupe qui ont fait l'objet de l'étude du CFC et de la plus grande partie du présent avis. Mais à côté existe toute une série d'activités souvent d'envergure limitée, cours intensifs, microprogrammes, programmes coopératifs université-entreprise, programmes de recyclage ou de perfectionnement professionnel, destinées à des groupes précis de personnes et ne conduisant pas à l'octroi de crédits universitaires, mais plutôt en certaines occasions à des crédits d'éducation continue (Continuing Education Units). Ces activités sont habituellement totalement autofinancées.

La différence entre ces deux catégories de programmes courts est quelquefois assez mince. Ce qui les distingue, c'est le plus souvent la clientèle cible, l'ampleur du programme, la conception du programme ajustée étroitement aux besoins de la clientèle dans le deuxième cas. Il reste cependant que c'est aussi quelquefois le cas pour des programmes courts créditéS, particulièrement pour les microprogrammes dont la facture se rapproche souvent énormément des programmes de la deuxième catégorie.

Le Conseil juge essentiel de maintenir une distinction entre ces deux types d'activités. D'une part, le Conseil souhaite que les universités s'engagent résolument dans les collaborations avec divers groupes sociaux et leur offrent les programmes ou les expertises qui répondent précisément à leurs besoins. Mais d'autre part, il ne paraît pas convenable que de telles activités soient subventionnées au même type que les premières, même si rien ne s'oppose à ce qu'elle donne lieu à l'octroi de crédits universitaires. Le Conseil invite donc les universités à se donner

des critères précis et opérants, qui leur permettent de bien distinguer les deux catégories de programmes, et à les rendre publics.

À ce sujet, l'un des critères à retenir concerne l'ampleur des programmes. Il est difficile en effet de concevoir qu'un programme d'envergure très limité, touchant un domaine réduit du savoir et s'adressant par conséquent à des clientèles ayant des besoins bien spécifiques, soit très différent des programmes non créditès dont on a parlé précédemment. À moins, bien sûr, qu'il ne s'agisse d'un programme propédeutique ou préparatoire à de véritables études universitaires. L'examen des microprogrammes (ou programmes courts au sens de l'Université du Québec) en annexe montre qu'effectivement ils tombent dans l'un ou l'autre de ces deux types. Et dans les deux cas, le Conseil estime qu'ils devraient s'autofinancer complètement.

En ce qui concerne les programmes crédités de plus longue durée, certificats ou diplômes, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées. Une première consiste à maintenir le statu quo, c'est-à-dire à les financer de la même façon que les autres programmes réguliers des universités et d'exiger des étudiants les mêmes droits de scolarité que pour les étudiants des programmes de baccalauréat. Cette méthode maintient la neutralité entre les divers types de programmes, en ce sens qu'elle ne contient pas d'incitations financières à s'inscrire à certains programmes plutôt qu'à d'autres. Elle comporte l'avantage de réduire au minimum les procédures administratives requises. Par contre, comme les frais de scolarité sont plus bas au niveau universitaire qu'au niveau collégial, il s'ensuit un déséquilibre qui présente des dangers et des incitations indésirables.

On pourrait par ailleurs penser que les clientèles des certificats étant pour la plupart constituées d'adultes sur le marché du travail, venant à l'université pour y chercher des connaissances très précises souvent en rapport avec leur emploi, il ne serait pas inopportun de leur demander

d'assumer une fraction plus importante des coûts de cette formation, et cela d'autant plus que très souvent cette formation leur procurera immédiatement des avantages monétaires non négligeables par le fait d'une scolarité accrue. En outre, comme le révélait l'enquête du Conseil des universités,[1] une majorité (60% environ) des étudiants à temps partiel reçoivent une aide financière de leur employeur.

Étant donné la diversité des clientèles et des programmes, il serait sans doute alors préférable de laisser les universités ajuster elles-mêmes leurs frais de scolarité, en les assurant au préalable d'une subvention per capita adéquate calquée sur celle accordée pour les étudiants de baccalauréats des secteurs «secs» des universités québécoises. Cette dernière remarque devrait d'ailleurs être valable quelle que soit la solution retenue, étant donné que pour la plupart les certificats comportent peu de laboratoire ou de travail pratique.

Compte tenu des importants travaux en cours sur le financement des universités, le Conseil estime préférable dans l'immédiat de conserver le statu quo sur le financement des certificats proprement dit, quitte à revenir sur cette question dans le cadre d'un futur avis sur le financement des universités. Entre temps, il poursuivra ses études sur la question de façon à mieux cerner l'impact possible des diverces hypothèses.

---

1. «Les étudiants à temps partiel des universités québécoises», Pierre Roberge, Conseil des universités, Mai 1982.

9. RECOMMANDATIONS

L'examen auquel s'est livré le Conseil des universités, les réflexions et les discussions qu'il a provoquées, ont permis de faire le point sur la question de la formation courte dans les universités et de préciser la place qu'elle occupe parmi leurs activités. Les développements importants qu'ont connu les programmes courts et leur popularité croissante auprès des clientèles adultes sont autant d'indice qu'ils répondent à des besoins réels. De fait, l'examen des principaux programmes offerts, pour l'essentiel ce sont des certificats, révèle que très souvent ils sont axés sur des questions précises référant d'une façon ou d'une autre au marché du travail et permettant à l'université de mettre ses expertises à la disposition de personnes en situation d'emploi.

Dans tout phénomène jeune ou en croissance, comme c'est le cas ici, il est nécessaire de temps à autre de faire le point, d'effectuer les corrections nécessaires, et de déterminer les améliorations souhaitables. Il ne s'agit pas dès lors de brimer des développements ou des initiatives, mais plutôt de rechercher un deuxième souffle qui permette des progrès accrus. C'est dans cette perspective qu'il faut lire les recommandations qui suivent et qui trouvent leur justification dans les chapitres précédents.

Il faut admettre que des programmes conçus à l'intention de clientèles adultes venues chercher à l'université des expertises précises et limitées, et dont les études entrent souvent en compétition avec le travail, ne sauraient obéir à la même logique interne que les programmes de formation initiale. Cette remarque a été maintes fois formulée par divers intervenants dans leurs mémoires. Le Conseil s'y rallie comme on l'a dit précédemment, mais il faut en tirer les conclusions qui s'imposent. En conséquence, il recommande:

RECOMMANDATION 1

(a) que les universités établissent une distinction claire
(entre leurs programmes complets de formation initiale
(dans une discipline, un domaine ou une profession, et les
(programmes qu'elles destinent à des clientèles adultes
(dont les besoins sont plus précis et plus limités;
(
(b) qu'elles incitent leurs étudiants à s'inscrire à leurs
(programmes de baccalauréat dès lors qu'ils sont en
(situation de formation initiale;
(
(c) qu'à cette fin, elles développent des baccalauréats, par
(exemple en sciences comptables ou en sciences infirmières,
(chaque fois qu'elles constatent que des clientèles jeunes
(encore en période de formation initiale utilisent une
(succession de certificats pour compléter leurs études;
(
(d) que, si nécessaire, elles assouplissent leurs programmes
(de baccalauréat dans le sens d'une plus grande polyvalence.

Le Conseil des universités a noté un certain flottement quant aux objectifs des programmes courts, en particulier en ce qui concerne les certificats et les mineurs. Ces ambiguïtés se reflètent dans les pratiques et conduisent à des situations discutables. Les universités ont reconnu le caractère propre des certificats destinés à répondre à des besoins limités de clientèles adultes, souvent sur le marché du travail, et dotés d'une logique particulière différente de celle des programmes de formation initiale. De même, on s'entend assez généralement sur le fait que les mineurs sont des constituantes des baccalauréats et doivent donc s'intégrer aux objectifs généraux d'une formation initiale de premier cycle. Le Conseil souhaite que les universités resserrent les définitions et les objectifs de leurs programmes suivant ces lignes directrices. En conséquence, il recommande:

RECOMMANDATION 2

(a) que les universités approfondissent et précisent les définitions et les objectifs généraux de leurs différents types de
(programmes courts, le cas échéant;

(b) qu'en ce qui concerne les certificats, elles s'inspirent de
(la notion que ces programmes sont destinés à répondre à des
(besoins limités de clientèles adultes, souvent en situation
(d'emploi;
(
(c) qu'en ce qui concerne les mineurs, elles retiennent qu'il
(s'agit de portion de baccalauréat et qu'en conséquence ils
(ne devraient exister qu'à l'intérieur des programmes de
(baccalauréat;
(
(d) qu'elles revoient en conséquence leurs programmes.

Établir une distinction entre certificats et baccalauréats ne doit pas être interprété comme signifiant des parcours rigoureusement étanches. Le Conseil estime au contraire que les universités doivent accorder une valeur égale aux cours suivis dans le cadre de l'un ou l'autre programme et reconnaître les crédits décernés dans l'un lorsque des étudiants voudront poursuivre dans un autre. En fait, très souvent le même cours pourra être offert aux étudiants de certificat et de baccalauréat. Il faut par contre s'assurer que chaque cheminement respecte les objectifs généraux du type de formation auquel il appartient. Ainsi, un cheminement de baccalauréat doit rencontrer les objectifs d'une formation initiale. En ce sens, si certains certificats ou combinaison de certificats permettent, par exemple par le moyen des cours optionnels, de rencontrer les objectifs des programmes de baccalauréat, il est certain que tel n'est pas toujours le cas.

C'est pourquoi le Conseil recommande:

RECOMMANDATION 3

(a) que l'on mette fin à la pratique d'accorder automatiquement
(le baccalauréat à tout étudiant détenteur de trois certificats;
(
(b) qu'avant de décerner un diplôme de baccalauréat, l'on s'assure
(que le cheminement parcouru permet de rencontrer les objectifs
(généraux de ce type de programmes.

La dernière recommandation suppose que les étudiants soient bien informés des objectifs des baccalauréats et des cheminements qui permettent de les atteindre. Il faut donc que les universités identifient de tels cheminements et procurent aux étudiants l'assistance et les conseils nécessaires. Cette question revêt une importance particulière pour les clientèles adultes qui doivent éviter les tâtonnements. Le Conseil souhaite donc que les universités accordent une attention toute spéciale à l'encadrement qu'elles donnent à leurs étudiants des programmes courts.

Par ailleurs, la consultation a permis de constater le peu d'information disponible sur des questions aussi importantes que le taux d'abandons, les causes d'échecs, la durée des études. Tout cela témoigne d'un certain relâchement dans la gestion des dossiers des étudiants et sans doute aussi dans l'encadrement qui leur est fourni.

C'est pourquoi le Conseil recommande:

RECOMMANDATION 4

(que les universités généralisent la pratique de l'accueil et
(de l'assistance qu'elles fournissent à leurs étudiants adultes.

D'autres améliorations sont susceptibles de contribuer encore à améliorer la qualité de la formation courte. Ainsi la recherche d'une certaine homogénéité dans la constitution des groupes ne peut manquer de conduire à des enseignements mieux adaptés aux besoins. Il en va donc de la qualité des programmes de préciser les exigences d'entrée et d'examiner les dossiers des étudiants de façon à s'assurer qu'ils les rencontrent bien. Au besoin, elles ne devront pas hésiter à imposer une propédeutique non créditée.

À ce sujet, le Conseil juge essentiel que les universités développent des moyens de plus en plus efficaces de procéder à une évaluation rigoureuse des acquis d'expérience, étant donné l'importance que ces acquis peuvent revêtir pour des clientèles adultes. Actuellement, dans bien des

cas la reconnaissance des acquis se fait de façon approximative et très peu systématique. Mais il existe de plus en plus d'outils permettant d'effectuer plus rigoureusement l'évaluation de ces acquis. Récemment, par exemple, la Fédération des Cégeps organisait un colloque sur cette question au cours de laquelle on a échangé sur différents moyens de procéder à de telles évaluations. De même, certaines universités, Laval entre autres, poursuivent certaines expériences en ce domaine.

Le Conseil invite vivement les universités à accorder toute l'attention nécessaire à cette question et à supporter vigoureusement les expériences en ce sens de façon à en arriver rapidement à développer des moyens sûrs et efficaces de mesurer les acquis d'expérience des étudiants adultes.

Le Conseil recommande donc aux universités:

RECOMMANDATION 5

(a) d'apporter tout le soin nécessaire à la détermination des
(exigences d'entrée à leurs programmes courts et à l'examen
(des dossiers des personnes demandant l'admission.
(
(b) de poursuivre vigoureusement la mise au point de moyens
(d'évaluer rigoureusement les acquis d'expérience des étudiants
(adultes.

L'accès aux ressources constituent toujours dans plusieurs établissements l'une des faiblesses les plus marquées de la formation courte. Bien sûr, il y a eu des progrès, mais on est encore loin d'une situation où partout au Québec les adultes comme les autres étudiants des programmes courts, se verraient offrir le même accès aux équipements, aux services, et surtout aux professeurs réguliers, que les autres clientèles. Il y a là un indice que l'éducation des adultes et la formation permanente ne sont pas encore totalement intégrées à la mission universitaire et qu'elles n'y jouissent pas encore de la même considération, particulièrement dans certaines universités et dans certains secteurs de l'université.

Le Conseil veut souligner ici toute l'importance qu'il accorde à cet aspect de la mission universitaire, aspect qui ne peut que prendre de l'ampleur dans le futur. Sans prendre partie sur le modèle ou la méthode à privilégier, le Conseil souhaite que les universités recherchent les moyens d'équilibrer de plus en plus les services et les ressources entre leurs missions, de faciliter leur jonction et d'assurer une qualité équivalente à toutes.

Dans cet esprit, le Conseil recommande:

RECOMMANDATION 6

(a) que les universités sensibilisent tous leurs secteurs
(d'activités à l'importance croissante de l'éducation
(permanente et à la nécessité de lui consacrer l'attention
(et les ressources requises;
(
(b) qu'elles prennent les mesures requises pour améliorer
(l'accès à leurs ressources matérielles et humaines aux
(étudiants des programmes courts;
(
(c) qu'elles s'assurent d'impliquer les professeurs réguliers
(dans l'organisation et l'enseignement des programmes
(courts.

S'il est souhaitable que les universités assument avec vigueur leur rôle en matière de formation des adultes et d'éducation permanente, il est tout aussi important qu'elles choisissent avec soin la réponse à apporter et qu'elles évitent de développer n'importe quel programme. Comme le disait Campbell:

> « the university, a unique pool of resources, ought to undertake only that continuing education program which it can do best and quite deliberately leave the remainder to other agencies.»[1]

---

1. «The New Majority», D.D. Campbell, The University of Alberta Press, 1984, p. 71.

Cette remarque s'applique évidemment au partage des responsabilités avec les collèges, mais aussi à l'intérieur du réseau universitaire, au partage entre les divers établissements.

En ce sens, le Conseil recommande aux universités:

RECOMMANDATION 7

(a) de concentrer leurs efforts dans les domaines où elles sont
(le mieux en mesure de répondre aux besoins;
(
(b) de s'assurer qu'elles n'offrent pas de programmes que les
(établissements de niveau collégial ont comme responsabilité
(d'assumer.

Il existe plusieurs catégories de programmes courts, les uns donnant lieu à des crédits universitaires, les autres non, ces derniers étant le plus souvent des programmes taillés sur mesure pour répondre à des besoins très précis de groupes déterminés. Les premiers sont financés comme tous les autres programmes universitaires, les deuxièmes doivent s'autofinancer. Mais la différence entre ces deux catégories n'est souvent pas très claire et il y a risque que le choix ne finisse par dépendre que des seules possibilités du financement.

Dans ce contexte, le Conseil recommande aux universités:

RECOMMANDATION 8

(a) de se donner des critères précis et opérants permettant de
(bien distinguer les programmes réguliers subventionnés des
(autres programmes plus ponctuels conçus pour répondre à
(des besoins plus spécifiques;
(
(b) de soumettre d'ici un an au ministère les politiques et les
(critères qu'elles proposent afin que celui-ci puisse adopter
(une politique de subventions précise pour les activités de
(formation courte.

Parmi ces critères, l'un des plus importants est certes l'envergure du programme, les programmes très courts pouvant difficilement prétendre à une certaine généralité et à une certaine permanence et s'adresser à une clientèle très vaste. En ce sens, le Conseil estime que les programmes de moins qu'environ 30 crédits, c'est-à-dire d'envergure moindre que les certificats ne devraient pas faire l'objet de subventions gouvernementales.

Aussi le Conseil recommande-t-il:

RECOMMANDATION 9

(que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
(cesse de verser des subventions pour les étudiants inscrits
(dans des programmes dont la durée est moindre que celle des
(certificats, c'est-à-dire moindre qu'environ 30 crédits.

10. CONCLUSION

Le phénomène de la formation courte a pris une ampleur considérable au cours des dernières années au Québec. De nombreux facteurs ont conjugué leurs efforts pour qu'il en soit ainsi; depuis les politiques gouvernementales de perfectionnement, le renouveau d'intérêt pour les sciences de la gestion et l'apparition de nouvelles préoccupations sociales et de nouvelles technologies jusqu'aux difficultés financières des universités qui les ont amenées à rechercher de nouvelles clientèles et à leur offrir des programmes adaptés.

Quels que soient leur intérêt et leur pertinence, tout n'est jamais parfait dans des mouvements aussi jeunes qui se développent aussi rapidement. Dans le cas qui nous concerne ici, le Conseil reconnaît l'apport extrêmement valable des programmes de formation courte, mais en même temps il juge nécessaire de faire une pause pour consolider les acquis, resserrer les cheminements, émonder lorsque requis et, en général, rechercher les moyens d'améliorer les performances aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui de la pertinence. En d'autres termes, le temps est maintenant aux développements qualitatifs. C'est dans ce sens qu'ont été formulées les recommandations précédentes.

Le Conseil réserve pour plus tard ses recommandations en matière de financement des certificats. Il tient cependant dès maintenant à faire remarquer qu'étant donné l'ampleur prise par la formation courte en milieu universitaire québécois et la nécessité de consolider les activités qui lui sont reliées, il serait illogique de continuer à favoriser les développements quantitatifs en ce domaine. Il faudrait donc veiller à éviter que le mode de financement des universités comporte des incitations en ce sens.

Actuellement, ce qui paraît le plus important, c'est de consolider l'acquis. Le Conseil espère que la réflexion qu'il a suscitée sur la formation

courte et le présent avis constitueront une contribution solide dans cette démarche.

ANNEXE 1

LISTE DES ORGANISMES QUI ONT TRANSMIS DES COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT SUR LA FORMATION COURTE

Monsieur Yvan Beauregard

Union des Producteurs agricoles (UPA)

Conseil du Patronat

Ordre des ingénieurs du Québec

Ordre des infirmiers et infirmières du Québec

Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec

Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec

Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec

Fédération des cégeps

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Quebec Association for adult learning

Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ)

Association des étudiants aux certificats universitaires de l'École des Hautes Études Commerciales

Association des andragogues du Québec

Association des formateurs d'adultes du Québec

Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)

Ministère de l'Éducation

Ordre des chimistes du Québec

Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF)

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

École polytechnique

École des Hautes études commerciales (HEC)

Université du Québec

Université du Québec à Trois-Rivières

Université de Montréal

Université McGill

Université Concordia

Université du Québec à Montréal

Université de Sherbrooke

Université Laval

LISTE DES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ ENTENDUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS SUR LE RAPPORT SUR LA FORMATION COURTE

Université McGill

Université de Sherbrooke

Université Laval

Université de Montréal et Hautes Études Commerciales

Université Concordia

Université du Québec, UQAM et UQTR

Association générale des étudiants et des étudiantes gradué(es) de la Faculté d'éducation permanente (AGEEFEP)

ANNEXE 2

LISTE DES PROGRAMMES COURTS

(certificats, mineurs et programmes
de moins de 30 crédits)

et

STATISTIQUES DE FREQUENTATION

Automne 1985

Les données proviennent entièrement du fichier RECU du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, sauf pour l'Université McGill où elles ont dû être complétées par le «Center for Continuing Education». À l'Université Laval, les étudiants inscrits dans un cheminement de baccalauréat par combinaison de mineurs ou de certificats ne sont pas comptabilisés. De même, à l'Université de Montréal, les étudiants inscrits à un troisième certificat ou mineur leur donnant droit à un baccalauréat par cumul ne sont pas comptabilisés.

UNIVERSITÉ LAVAL

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Santé communautaire	180		
Statistiques		4	
Génie génétique	21		
Informatique	155		
Archéologie classique		1	
Civilisations anciennes		1	
Consommation		46	
Géographie physique		2	
Géographie humaine		14	
Histoire		4	
Arts et traditions populaires		9	
Philosophie		9	
Sciences humaines - religion		2	
Sexualité humaine	60		
Études africaines		3	
Anthropologie		9	
Science politique		39	
Sociologie		18	
Gérontologie	299		
Méthodes de recherche sociale		3	
Service social	89		
Communication publique		19	
Journalisme	47		
Relations publiques		41	
Théologie		47	
Perfectionnement enseignement arts au primaire	19		
Aptitude à l'enseignement spécialisé d'une langue seconde	47		
Enseignement du français au primaire	191		
Éducation morale		77	
Andragogie	62		
Pédagogie pour l'enseignement professionnel	73		
Sciences de l'éducation		20	
Pédagogie pour l'enseignement au primaire	14		
Pédagogie pour l'enseignement au secondaire	38		
Pédagogie pour l'enseignement au collégial	198		
Technologie éducative		107	
Information professionnelle		10	
Relations industrielles		1	
Gestion de main-d'oeuvre	4		
Administration	1 316		
Comptabilité	74		
Programme spécial en administration			48
Programme spécial en comptabilité			16
Programme spécial en sciences comptables préparatoire			44

UNIVERSITÉ LAVAL (suite)

	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Arts plastiques		68	
Histoire de l'art		20	
Théâtre		14	
Études cinématographiques		47	
Langue allemande		1	
Langue anglaise		39	
Langue espagnole		7	
Littérature française		6	
Création littéraire		42	
Langue française		11	
Littérature québécoise		6	
Français langue seconde		109	
Études latines		1	
Aptitudes en traduction professionnelle	98		
Programme spécial en langue anglaise			19
Programme spécial d'études françaises et québécoises			25
Programme spécial en français pour non francophone			387
Sciences de l'activité physique	45		
Droit	150		
TOTAL	3 300	849	539

Étudiants libres 2 595

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Santé et sécurité au travail	540		
Technologie de l'imagerie médicale	44		
Gestion des services de santé I	986		
Gestion des services de santé II	128		
Hygiène dentaire	19		
Toxicomanie: prévention et intervention	264		
Sciences infirmières: santé communautaire	727		
Organisation des soins	44		
Sciences infirmières	5		
Sciences infirmières: milieu clinique	1 062		
Gestion des services de santé	35		
Chimie		28	
Mathématiques		45	
Physique		7	
Astronomie		3	
Sciences biologiques		5	
Géologie		1	
Informatique appliquée	153		
Études de l'environnement	104		
Informatique		7	
Micro-informatique			58
Criminologie I	139		
Criminologie II	26		
Activités psycho-éducatives	6		
Intervention psycho-éducative	112		
Science de la communication	42	45	
Action communautaire	65		
Animation	237		
Gérontologie	917		
Publicité	320		
Relations interpersonnelles	20		
Relations publiques	483		
Information et journalisme	139		
Études théologiques	84		
Études bibliques	75		
Études pastorales	407		
Études catéchétiques	15		
Sciences religieuses	8		
Anthropologie		35	
Études est-asiatiques		32	
Démographie		8	
Sociologie		49	
Science politique		20	
Géographie		11	

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (suite)

PLUS MAJEURE	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Histoire		25	
Philosophie		20	
Sciences religieuses		33	
Études cinématographiques		78	
Sciences économiques		60	
Psychologie		22	
Éthique		1	
Études québécoises		5	
Études juives		1	
Danse et mouvement expressif	10		
Éducation par l'activité physique	11		
Danse	19		
Animation de la vie étudiante	23		
Loisir	33		
Andragogie	135		
Enseignement des maths et sciences au primaire	20		
Enseignement du français langue seconde	29		
Enseignement du français langue maternelle au primaire	300		
Intervention pédagogique au primaire	67		
Enseignement	128		
Enseignement de la bureautique	63		
Mesure et évaluation	3		
Technologie éducationnelle	24		
Application pédagogique de l'ordinateur	149		
Recherche documentaire et rédaction française	119		
Grammaire normative			71
Français écrit rédaction			12
Rédaction professionnelle			10
Archivistique	147		
Relations industrielles 1	366		
Relations industrielles 2	255		
Coopération	5		
Gestion d'hôpital	60		
Administration scolaire	47		
Créativité: fondement et technique	247		
Enseignement expression dramatique	24		
Histoire de l'art		31	
Arts plastique		28	
Études théâtrales		25	
Traduction I	233		
Traduction II	91		
Études hispaniques		21	
Études anciennes		6	
Études allemandes		11	

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (suite)

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Études néo-hellénique		5	
Études italiennes		10	
Linguistique		21	
Études arabes		7	
Études russes		5	
Études françaises		26	
Études anglaises		13	
Traduction		1	
Culture et civilisation	69		
Études individualisées	19		
Arts et science		467	
Environnement et plein air			5
Environnement et santé			7
L'économie et l'état			1
Sexualité et planification des naissances			27
Intervention auprès des femmes			40
Droit	382		
Droit public			7
Droit des affaires			28
Droit social			10
TOTAL	10 718	1 236	276

Étudiants libres 7 462[1]

(1) Selon des données publiées par le bureau du registraire de l'Université de Montréal dans Statistique de l'inscription 1985, décembre 1985

HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Systèmes d'information	402		
Diplôme en sciences comptables	16		
Gestion du personnel	210		
Gestion financière	304		
Gestion du marketing	598		
Gestion d'entreprise	1 609		
Gestion des coopératives	21		
Gestion de la production	232		
Comptabilité I	914		
Comptabilité II	346		
Gestion des ressources humaines	540		
TOTAL	5 192		

Étudiants libres: Aucun

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Incendie (technologie préventive)	125		
Mathématiques appliquées	1		
Technologie de la prévention des accidents	86		
Sciences de la construction	48		
Électricité du bâtiment	132		
Technologie de la prévention d'incendies	170		
Sciences géodésiques	12		
Électronique industrielle	52		
Mécanique du bâtiment	109		
Sans spécialité	2		
Génie civil	2		
Génie mécanique	4		
Génie électrique	1		
Génie physique	1		
Génie industriel	1		
TOTAL	746		

Étudiant libre: Aucun

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Santé et sécurité au travail	74		
Gestion d'unité de soins	8		
Évaluation et promotion de la santé	49		
Toxicomanie	186		
Psychologie des relations humaines	149		
Service social	16		
Gérontologie	51		
Culture religieuse	100		
Perfectionnement en enseignement du français au primaire	88		
Aptitude pédagogique à l'enseignement au secondaire	72		
Perfectionnement enseignement au collégial	788		
Études de formation pédagogique	7		
Didactique des moyens d'expression	290		
Applications éducatives de l'ordinateur	165		
Psycho-éducation	32		
Activité physique	13		
Administration générale	383		
Comptabilité financière	57		
Comptabilité de gestion	18		
Gestion des ressources humaines	23		
Gestion du marketing	6		
Expression artistique	87		
Aptitude à l'enseignement de l'anglais langue seconde	1		
Langues modernes	64		
Multidisciplinaires	80		
TOTAL	2 807		

Étudiants libres: 495

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Méthodes quantitatives	18		
Écologie	148		
Enseignement des mathématiques et des sciences au primaire	326		
Sciences et techniques de l'eau	54		
Géologie appliquée	9		
Géographie , physique	12		
Énergie	23		
Analyse chimique	42		
Informatique	618		
Microprocesseurs	217		
Instrumentation	15		
Informatique appliquée à l'enseignement	473		
Application pédagogique de l'ordinateur	308		
Télécommunications	21		
Économique	61		
Intervention psychosociale	440		
Animation culturelle	197		
Éducation morale	40		
Adaptation scolaire et sociale	66		
Archéologie	34		
Communication	133		
Sciences sociales	62		
Économie familiale et sociale	23		
Études appliquées en urbanisme	18		
Insertion sociale et professionnelle des jeunes	18		
Programme court d'étude des phénomènes religieux contemporains			1
Programme court en histoire générale au secondaire			24
Programme court d'instrumentation historique en généalogie			49
Sciences de l'éducation	270		
Formateurs d'adultes en milieu scolaire	45		
Pédagogie de l'audio-visuel	42		
Formation au plein air	47		
Instructeurs en milieu de travail	45		
Enseignement de l'initiation à la technologie	22		
Administration	1 800		
Gestion du personnel et des relations de travail	746		
Sciences comptables	854		
Administration (bancaire)	312		
Gestion des politiques scolaires	14		
Gestion des services municipaux	64		
Affaires immobilières	230		
Administration des services publics	87		
Marketing	364		

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (suite)

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Analyse financière	160		
Gestion informatisée	453		
Gestion de la main-d'oeuvre	160		
Comptabilité générale	753		
Administration (Assurance)	29		
Administration (coopérative)	78		
Administration (transport)	20		
Administration (services)	81		
Gestion des documents et des archives historiques	194		
Programme court en comptabilité municipale			43
Peinture	6		
Sculpture	17		
Arts d'impression	23		
Arts plastiques	510		
Français écrit	249		
Linguistique	1		
Français langue seconde	1		
Initiation à la scénarisation cinématographique	125		
Enseignement du français au primaire	25		
Terminologie	26		
Études du langage	24		
Enseignement des langues secondes	39		
Alphabétisation	73		
Langues et cultures dans la société québécoise	6		
Création littéraire	107		
Sciences de l'environnement	112		
Enseignement de la formation personnelle et sociale	109		
Droit social et du travail	64		
TOTAL	11 763		117

Étudiants libres: 2468

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Biologie médicale	9		
Nursing communautaire	203		
Programme court en périnalité			10
Chimie	1		
Analyse chimique instrumentale	6		
Informatique	293		
Application pédagogique de l'ordinateur	175		
Programme court en initiation à la technologie			2
Programme court en éducation à la technologie			3
Enfance inadaptée	144		
Histoire	4		
Philosophie	1		
Sciences religieuses	197		
Gérontologie	577		
Programme court - connaissance de l'âgé			2
Programme court de formation à l'initiation sacramentelle des enfants			83
Programme court en animation de groupe			2
Sciences de l'éducation (général)	95		
Sciences de l'éducation (professionnel)	25		
Sciences de l'activité physique	1		
Programme court en rééducation de l'handicapé auditif			13
Administration	1 106		
Sciences comptables	209		
Gestion policière	58		
Gestion des ressources humaines	322		
Arts plastiques	137		
Programme court en peinture: compréhension et réalisation			10
Traduction	17		
Enseignement du français au primaire	111		
Français pour non-francophone	9		
Recherche et rédaction	49		
Programme court en perfectionnement du français parlé et écrit pour francophones			73
Sciences de l'environnement	24		
Santé et sécurité au travail	305		
Programme cadre individuel	4		
TOTAL	4 082		198

Étudiants libres : 482

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Nursing communautaire	128		
Thérapie manuelle	21		
Sciences appliquées	20		
Informatique de gestion	57		
Application de l'informatique	235		
Enfance inadaptée	5		
Sciences religieuses	342		
Psychologie	17		
Travail social	28		
Animation	160		
Réadaptation sociale	56		
Gérontologie	79		
Développement régional	10		
Travail communautaire	56		
Sciences de l'éducation (général)	77		
Sciences de l'éducation (professionnel)	33		
Sciences de l'éducation (enseignement élémentaire)	54		
Sciences de l'activité physique	63		
Andragogie	26		
Administration	842		
Sciences comptables	46		
Gestion des ressources humaines	71		
Perfectionnement formation (milieu ind.)	15		
Gestion d'entretien	63		
Art et artisanat	66		
Histoire de l'art	10		
Théâtre	27		
Études cinématographiques	26		
Art textile	2		
Peinture	59		
Décoration et dessin d'intérieur	28		
Espagnol	25		
Techno-linguistique autochtone	2		
Anglais langue seconde	82		
Enseignement du français au primaire	115		
Enseignement du français au secondaire	1		
Français pour non-francophones	13		
Programme court d'apprentissage du français parlé et écrit pour non francophones			55
Sciences de l'environnement	21		
Santé et sécurité au travail	91		
Programme cadre individuel	3		
TOTAL	3 075		55

Étudiants libres: 442

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Santé communautaire	51		
Nursing communautaire	240		
Informatique	105		
Application pédagogique de l'ordinateur	137		
Programme court application pédagogique de l'ordinateur			60
Sciences religieuses	130		
Éducation morale	33		
Animation des petits groupes	223		
Sciences de l'éducation (général)	93		
Sciences de l'éducation (professionnel)	40		
Sciences de l'éducation (petite enfance)	14		
Sciences de l'éducation (cheminement particulier)	127		
Andragogie	80		
Conditionnement physique	1		
Administration	1 401		
Sciences comptables	56		
Gestion des ressources humaines	154		
Gestion informatisée	34		
Enseignement du français au primaire	46		
Enseignement du français au secondaire	18		
Santé et sécurité au travail	93		
TOTAL	3 076		60

Étudiants libres: 117

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Santé mentale	14		
Nursing communautaire	31		
Soins infirmiers cliniques	55		
Informatique de gestion	49		
Application pédagogique de l'ordinateur	109		
Initiation à l'informatique			9
Introduction à la micro-informatique			25
Animation	65		
Gérontologie	98		
Psychologie générale	74		
Programme court de perfectionnement en sciences religieuses I			43
Programme court de perfectionnement en sciences religieuses II			17
Sciences de l'éducation (général)	32		
Sciences de l'éducation (professionnel)	7		
Administration	351		
Sciences comptables	103		
Relations de travail	86		
Arts plastiques	14		
Enseignement du français au primaire	32		
Programme court en production littéraire			11
Santé et sécurité au travail	20		
Programme court en toxicomanie			1
TOTAL	1 340		106

Étudiants libres: 253

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Soins infirmiers cliniques	30		
Informatique de gestion	164		
Application pédagogique de l'ordinateur	238		
Micro-informatique	102		
Micro-système	1		
Économique	6		
Travail social	83		
Animation	79		
Gérontologie	389		
Psychomotricité	13		
Sciences de l'éducation (général)	58		
Sciences de l'éducation (professionnel)	15		
Éducation de la prime enfance	28		
Administration	851		
Sciences comptables	67		
Comptabilité générale	106		
Relations industrielles	119		
Programme court en matières administratives			28
Arts plastiques	30		
Traduction pratique	91		
Enseignement du français au primaire	53		
Expression française écrite	31		
Santé et sécurité au travail	75		
TOTAL	2 649		28

Étudiants libres: 337

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Gestion de la construction	34		
Technologie du soudage	10		
Méthodes et pratiques de la construction	8		
Assurance de la qualité	65		
Télécommunications	11		
Micro-informatique appliquée	16		
TOTAL	144		

Étudiants libres: 13

T. E. L. U. Q.

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Informatique appliquée à l'éducation	1 271		
Programme court introduction à l'informatique			24
Programme court initiation à la micro-informatique			835
Programme court familiarisation à l'ordinateur			416
Programme court - les applications pédagogiques de l'ordinateur			37
Gestion prospective du travail	4 339		
Connaissance de l'homme et du milieu	1 337		
Connaissance de l'homme en société	119		
Programme court usages des pesticides et environnement			117
Programme court droits et libertés de la personne			7
TOTAL	7 066		1 426

Étudiants libres: 2126

UNIVERSITÉ McGILL

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Accounting	126		
Applied Real Estate	23		
Banking Administration	386		
Business Communication	5		
Computer Based Information Systems	750		
Health & Social Services Management	75		
Management	1 294		
Management Information Systems	100		
Marketing	294		
Personnal	133		
Public Relations	240		
Real Estate Appraisal	6		
Transportation	11		
Teaching of the Arts	8		
Diagnostics and Remedial Mathematics	1		
Educational Technology	141		
Moral and Religious Education	25		
Native and Northern Education	[illegible]		
Reading Instruction	[illegible]		
Second Language Teaching	30		
Social Studies Education	2		
Special Education	60		
TOTAL	3 800		

Etudiants libres: 2393

UNIVERSITÉ CONCORDIA

PROGRAMME	CERTIFICAT	MINEUR	AUTRE
Mathematics for Teachers (elementary)	1		
Mathematics for Teachers (junior)	4		
Scientific Measurement	5		
Quality Control	1		
Business Systems	1		
Quality Control	44		
Judaic Studies	2		
Teaching of English as a Second Language (I)	2		
Teaching of English as a Second Language (II)	62		
Adult Education	13		
Teaching of English as a Second Language (no option)	1		
Teaching of English as a Second Language (elementary)	1		
Teaching of English as a Second Language (secondary)	5		
Outdoor Education	6		
Health Education	1		
Community Nursing	2		
Family Life Education	139		
Teaching of English	11		
Education	2		
Art Education of Teachers	1		
Community Service	12		
Library Studies	22		
Business Studies	36		
Operation Research	3		
Marketing Research	12		
French Language	19		
Not defined	1		
Womens Studies	2		
TOTAL	412		

Étudiants libres: 2 506

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités

8384-1307

56-1004